



Signification d'un jugement de divorce

Par **tititou00**, le **04/06/2010** à **18:54**

Bonjour,

Mon jugement de divorce pour faute a été prononcé le 05 novembre 2008 d'où mon ex-mari devrait me verser une somme de 4500 euros à titre de dommages et intérêts ainsi que 400 euros de pension alimentaire pour notre enfant.

Mais avant ce fin jugement, notre relation s'était bien améliorée. On était même parti en vacances ensemble au mois de Juillet 2008.

Puis après on s'était remis ensemble mais chacun garde toujours son appartement car c'est son logement de fonction et il doit travailler dedans. On se voyait seulement le weekend.

Maintenant on est une fois de plus séparé. Je veux continuer et terminer définitivement mon divorce.

Je viens de lui envoyer une signification de jugement du divorce et je souhaite savoir si après, même au bout d'un an et demi je pourrai toujours lui réclamer l'argent qu'il devrait me verser jusqu'à ce jour (càd les dommages et intérêts + la pension alimentaire)

Merci pour vos réponses